



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

autoroutes

Question écrite n° 78492

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le fait que, de manière délibérée, certaines sociétés d'autoroutes, notamment la SANEF, réduisent le nombre des guichets de péage réservés aux personnes qui utilisent les pièces de monnaie et augmentent le nombre des guichets uniquement réservés aux cartes bancaires. De ce fait, les automobilistes qui souhaitent payer en espèces sont obligés de subir des attentes de plusieurs minutes, ce qui est un moyen indirect de dissuader cette forme de paiement. Certains responsables de la SANEF ne se cachent d'ailleurs pas pour indiquer qu'il s'agit là d'une stratégie intentionnelle. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il n'y a pas là une atteinte à la valeur libératoire de la monnaie et, en tout état de cause, si cette façon d'agir ne lui paraît pas inacceptable.

## Texte de la réponse

L'automatisation des gares de péage est liée aux évolutions technologiques des moyens de paiement et à la recherche de l'amélioration de la fluidité du passage au péage. Soucieux que les conditions d'automatisation n'affectent ni le niveau de service ni la sécurité des usagers, l'État a défini les obligations minimales relatives au fonctionnement des gares de péage automatisées et a, en particulier, affirmé la nécessité que toutes les gares de péage mettent à la disposition de l'utilisateur différents modes de paiement, dont les espèces. À la suite des faits évoqués, une étude a été demandée sur les conditions d'exploitation des barrières de péage concernées. Les résultats de cette étude, sitôt disponibles, seront communiqués.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78492

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 novembre 2005, page 10765

**Réponse publiée le :** 13 juin 2006, page 6286